

Canicule et travail quelle prévention ?



 <p>→ Consulter le bulletin météo pour connaître le niveau de vigilance canicule et prendre les mesures adaptées.</p>	 <p>→ Aménager les horaires de travail en favorisant les heures les moins chaudes de la journée.</p>	 <p>→ Limiter le temps d'exposition du salarié au soleil ou effectuer des rotations de tâches.</p>	
 <p>→ Limiter ou reporter le travail physique.</p>	 <p>→ Modifier voire mécaniser certaines tâches.</p>	 <p>→ Augmenter la fréquence des pauses de récupération dans des lieux frais.</p>	 <p>→ Prévoir des sources d'eau potable fraîche et des aires de repos ombragées ou climatisées.</p>
 <p>→ Éviter le travail isolé.</p>	 <p>→ Permettre aux salariés d'adapter leur propre rythme de travail.</p>	 <p>→ Prendre en compte la période d'acclimatation : au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur.</p>	 <p>→ Former et informer les salariés sur les risques liés à la chaleur.</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonne hygiène (de l'eau) ! Adapter ses activités ! Être vigilant pour ses collègues ! Signaler, dès que l'on se sent mal ! Protéger pour et avec du soleil !